

NOM Prénom (père - mère - tuteur).....

Adresse.....

Tél. et mail.....

GROUPES SCOLAIRES PUBLICS D'EPAGNY METZ-TESSY
DEMANDE DE DÉROGATION SCOLAIRE EXTERNE
ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

NOM et Prénom de l'élève..... Date de naissance.....

Ecole fréquentée l'année précédente.....

GRUPE SCOLAIRE SOUHAITE : LA TUILERIE LA GRENETTE

Classe souhaitée : **MATERNELLE** Petite section Moyenne section Grande section
ÉLÉMENTAIRE CP CE1 CE2 CM1 CM2 ULIS

| MOTIFS DE DÉROGATION* | OUI | NON |
|--|-----|-----|
| Continuité de cycle, maternelle ou élémentaire <i>Attention, le passage en CP n'est pas considéré comme une continuité de cycle.</i> | | |
| Frère ou sœur dans une des écoles publiques | | |
| Classe ULIS (uniquement pour le groupe scolaire de La Grenette) <i>Les demandes de dérogation concernant des enfants à inscrire en ULIS, ainsi que celles relatives à leurs frères et sœurs, seront examinées au cas par cas, indépendamment de leurs dates de réception. Joindre le courrier d'affectation.</i> | | |
| Organisation professionnelle des parents <i>Uniquement si la commune de résidence n'a pas mis en place de services périscolaires et de la restauration</i> | | |
| Emménagement sur la commune (septembre - octobre de l'année scolaire) <i>Justificatif de domicile : actes de vente, baux, contrats de location. Les candidatures sur un logement social ne sont pas admises.</i> | | |

* **Quel que soit le motif invoqué, la dérogation est toujours conditionnée à la disponibilité des places dans l'école demandée.**

Epagny Metz-Tessy, le Signature du responsable légal

ACCEPTATION DE LA DÉROGATION par la commune de résidence
et CERTIFICAT DE PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE

Je soussigné(e), M. / Mme le Maire deou son représentant, dans le cadre des compensations intercommunales prévues par la loi en matière de scolarisation
 Accepte Refusela prise en charge financière relative à cette demande de dérogation, dont le montant sera décidé par le Conseil Municipal.

Fait à, le Le Maire ou son représentant,

RÉPONSE DU MAIRE D'EPAGNY METZ-TESSY

Avis favorable
 Avis défavorable

Fait à Epagny Metz-Tessy, le
 Le Maire ou le Maire Adjoint délégué à la vie scolaire, extrascolaire et jeunesse,